

## Politique drogue de l'agglomération lausannoise : Quelles perspectives ?

La commission Toxicomanie a organisé, le 12 février 2004, une journée de réflexion «Politique drogue de l'agglomération lausannoise : Quelles perspectives ? » qui a rencontré un fort succès auprès des professionnels mais aussi des politiques de la région.

Après l'ouverture par la présidente de la commission, Michèle Massy, la Conseillère municipale lausannoise, Silvia Zamora a présenté la responsabilité de la ville centre et a attiré l'attention des membres sur les différentes actions entreprises par sa commune en matière de toxicomanie pour un coût avoisinant les 5 millions par an. Après avoir abordé la problématique d'un local d'injection, elle a relevé les besoins croissants en la matière et a appelé à une répartition des charges, faute de quoi une redéfinition des options devra être entreprise.

Madame Geneviève Ziegler, adjointe aux questions toxicomanie de la ville de Lausanne, a présenté ensuite les changements dans les modes de consommation et les nouveaux défis qu'ils représentaient pour les centres urbains. Elle a relevé, entre autres, qu'environ 1'500 à 2'000 personnes sur la région étaient toxicodépendantes, et que de plus en plus de ces personnes sont des polytoxicomanes. Elle a ensuite fait part de son inquiétude pour la santé des personnes (VIH et hépatites en forte augmentation), ainsi qu'une tendance au vieillissement de la population des personnes qui s'injectent. Elle a, pour terminer, appelé de ses vœux le développement d'une politique des dépendances, soit à trouver d'avantage de cohérence entre les approches drogue, alcool et tabac.

Les participants, plus de 95 inscrits, principalement des professionnels, se sont ensuite répartis dans les quatre ateliers pour un débat fourni sur les problématiques suivantes :

- Quel avenir pour les résidentiels ?
- Placement à fin d'assistance : pour qui, pourquoi ?
- Réinsertion professionnelle : un pilier à développer ?
- Répression – travail social : quelle collaboration ?

Chaque atelier a fait un intéressant compte-rendu de ses discussions en plénière.

A 17h30 un débat «Quelle prise en charge des personnes toxicodépendantes : thérapie, contrôle social ou répression ?» a été tenu grâce à un représentant pour chacun des quatre piliers définis par la Confédération. Après avoir classifié les différents usages de produit en « Usage récréatif, usage à risque, abus et enfin dépendances » les intervenants ont tous rappelé l'importance d'un travail non seulement motivationnel avec les toxicodépendants, mais aussi la nécessité d'une étroite collaboration avec les professionnels des autres piliers. Ils ont clôt le débat en formulant les vœux que les politiques approchent plus les professionnels, afin qu'ils puissent, ensuite et en connaissance de cause, leur donner des messages politiques clairs.

Les intervenants du débat de 20h30 sur la « Dépenalisation du cannabis : pragmatisme ou incohérence ? » ont rappelé l'actuelle illégalité de ce produit, même si dans la pratique les consommateurs à usage récréatif ne sont pas poursuivis.

Les détracteurs d'une dépenalisation ont donné les arguments suivants :

- Le cannabis est de plus en plus fort (taux de thc qui grimpe) et amène le jeune à une consommation de drogues dures
- Consommation en forte augmentation. En cas de dépenalisation, le marché ne ferait qu'augmenter
- Nécessité d'une application plus stricte de loi
- L'on ne peut plus tolérer des fumeurs de cannabis dans les écoles, dans les transports publics entre autres.

Les intervenants favorables à une dépenalisation ont avancé les arguments suivants :

- La situation actuelle est hypocrite, arbitraire et incohérente, le cannabis est illégal, mais le consommateur n'est pas poursuivi
- Le tabac et l'alcool sont des drogues qui tuent mais qui sont légales, alors que le cannabis ne tue pas.
- La prohibition n'a jamais été formatrice.
- Donner des réponses éducatives (prévention) et sociales plutôt que pénales
- Une dépenalisation abaisserait le prix du cannabis et supprimerait l'enrichissement de certains.
- En cas de pénalisation du cannabis, la répression serait très difficile à appliquer (impossibilité de réprimer les individus cultivant leur plante pour leur propre usage p.ex.).
- Le véritable enjeu n'est pas la dépenalisation du cannabis ou non, mais la problématique sociale qui fait qu'une grande majorité des adolescents en consomment.

## **Conclusions**

Cette journée, organisée grâce à la précieuse collaboration de Rel'ier, a pu être réalisée avec un montant inférieur à fr. 6'000.--, aussi grâce aux prestations bénévoles de tous les intervenants. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.

La commission Toxicomanie de Lausanne Région par cette journée de réflexion, a permis aux professionnels de différents horizons de se rencontrer et de dialoguer avec des politiques. Tous se sont montrés enthousiastes et souhaitent que ce type de réflexion soit rééditée dans environ 2 ans en abordant, entre autres questions, la problématique de la prévention dans les milieux techno.

Ils ont tenu à remercier Lausanne Région de cette heureuse initiative.

Lausanne, le 17.06.04/ms